

Caroline-Julie KOECHLIN

04/03/1820, Mulhouse - 07/04/1875, Paris

Philanthrope



Repères familiaux

filles d'André Koechlin Dollfus

Epoux : Nicolas-Ferdinand Koechlin (1812-1875),

Mariage le 4/3/1836

Enfants :

Caroline ∞ Comte René de Maupéou

Nicolas (1838-1892) ∞ Juliette Meiner

Marie ∞ Alexandre Guelius

Geneviève ∞ Philippe Roman

Noémie ∞ Albert Mirabeau

Éléments biographiques

Caroline Koechlin fut l'épouse de Nicolas-Ferdinand Koechlin, manufacturier et secrétaire d'ambassade à St Petersburg, Vienne et Constantinople avec le Maréchal Maison.

Il fut nommé Président du tribunal de Commerce, puis Conseiller municipal, et Président de la Société Industrielle de Mulhouse.

Caroline Koechlin exprima dès 1852 ses aspirations philanthropiques, avec la mise en place de l'un des premiers dispositifs de soins privés, avec l'appui des Comités de Patronage et le concours du Consistoire de l'Église Réformée de Mulhouse. Venir en aide à son prochain en exerçant la charité chrétienne fut la principale raison d'être de ces institutions.

A L'ORIGINE, LES PATRONAGES

En 1852, Caroline Koechlin entreprend avec le concours du Consistoire de l'Église Réformée de Mulhouse, la formation d'un comité de patronage. Elle sollicite la communauté des Sœurs diaconesses de Strasbourg pour faire venir à Mulhouse une sœur qui soignerait les malades à domicile. Le but de ce patronage consiste à diriger et assister cette sœur et de pourvoir en même temps aux besoins matériels engagés par les soins.

Ce premier patronage est situé à la Chaussée de Dornach (actuelle avenue Aristide Briand), un lieu où se concentre la population ouvrière de la ville. Il est situé à proximité immédiate de la Cité ouvrière qui commence à sortir de terre à partir de 1853. Un second patronage est créé faubourg de Bâle en 1853. En 1856 ouvrent ceux du Centre et celui de la Ville Haute. En 1898, les patronages sont au nombre de sept, couvrant chacun un quartier de la ville.

Les sœurs, aidées d'un médecin de quartier, donnent alors des consultations gratuites aux familles pauvres à leur domicile, sans distinction de confession. Entre 300 et 500 malades sont soignés chaque année par chaque patronage. Venir en aide à son prochain en exerçant la charité chrétienne est la principale motivation de ces patronages. Leurs membres, ainsi que le Consistoire, admiratifs de l'engagement dans la foi des diaconesses de Strasbourg mais aussi de leur efficacité gestionnaire, ne cesseront de solliciter leurs concitoyens pour créer à Mulhouse une succursale de la maison des diaconesses, c'est-à-dire un lieu où les sœurs pourraient accueillir les malades.

LE COMITÉ D'ADMINISTRATION

En 1855 un comité central est créé pour assurer le fonctionnement des patronages et notamment pour organiser l'hébergement des sœurs diaconesses de Mulhouse. Jusqu'alors logées à l'hospice civil, elles sont désormais installées dans un local rue Sainte-Claire loué par le comité. Ce comité central est composé d'hommes issus de la bourgeoisie protestante. A la présidence du comité : le Pasteur Charles-Chrétien Wennagel. A la tête du Consistoire de Mulhouse, il a été l'un des acteurs majeurs de la création de la maison des Diaconesses de Mulhouse. Ce comité comprend aussi Edouard Trapp, membre du conseil d'arrondissement et négociant, Pierre Thierry, ancien adjoint du maire, Jean Mantz-Blech, négociant, Frédéric Zuber, ancien président du tribunal de commerce, Georges Zipelius, membre du Consistoire et manufacturier et Émile Koechlin, ancien maire de la ville.



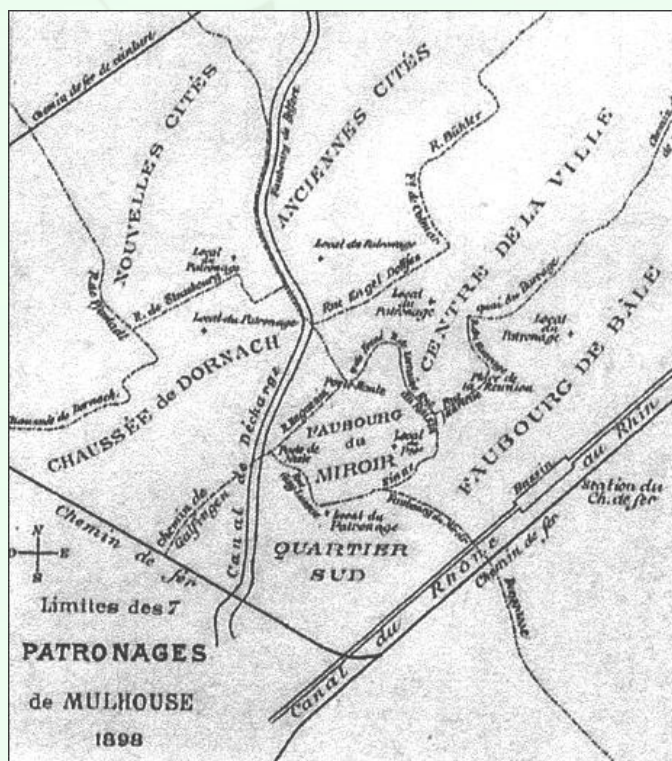
Le pasteur Charles Chrétien Wennagel (1819-1893)
premier président du Comité d'Administration de la Maison du Diaconat

Une communauté d'intérêt lie ces hommes entre eux : tous sont des capitaines d'industrie et des négociants. Tous partagent une foi réformée engagée dans l'action sociale, tous sont philanthropes et croient fortement aux vertus du travail salvateur. Ces personnalités ont jalonné l'histoire de Mulhouse et permis le développement de l'institution parce qu'ils avaient à cœur le bien commun. Ils forment le terreau de la Maison du Diaconat.

Bien que reléguée dans des sphères limitées par leur statut juridique, l'action des femmes de l'élite sociale protestante ne se limite pas à des tâches d'exécution. Grâce à un réel pouvoir de décision et de gestion, elles sont à l'origine de la création des salles d'asile et des patronages, qu'elles dirigent de façon autonome.

Mais également, leur statut juridique de mineure ne leur permet pas de gérer une institution de la taille de la Maison des Diaconesses, qui ne peut être dirigée que par les hommes. L'action des hommes qui forment le comité d'administration du Diaconat s'imbrique ainsi dans celle de leurs épouses et filles.

Source : Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse 1860-2010 : 150 ans d'histoire
Emilie Loesch, Jamila Setiti, avec la collaboration de Marie-Claire Vitoux



Chaque patronage correspondait à un secteur urbain